



SFCR
PERIODE DE REFERENCE
DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMEES

ACTIVITES D'ASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT
ET APPLICATION DE LA FORMULE STANDARD POUR LE
CALCUL DE SCR

A.	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	4
A.1	Activité	4
A.2	Résultats de souscription.....	6
A.3	Résultats des investissements	7
A.4	Résultats des autres activités.....	7
A.5	Autres informations	7
B.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	8
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	8
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité.....	13
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'orsa	14
B.4	Système de contrôle interne	15
B.5	Fonction audit interne	16
B.6	Fonction actuariat	17
B.7	Sous-traitance	17
B.8	Autres informations.....	17
C.	PROFIL DE RISQUE	18
C.1	Risque de souscription.....	18
C.2	Risque de marché	18
C.3	Risque de crédit.....	20
C.4	Risque de liquidités	20
C.5	Risque opérationnel	20
C.6	Autres risques IMPORTANTS.....	20
C.7	Autres informations.....	20
D.	VALORISATION.....	21
D.1	Actifs	21
D.2	Provisions techniques.....	22
D.3	Autres passifs.....	24
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	24
D.5	Autres informations	24
E.	GESTION DU CAPITAL	25
E.1	Fonds propres	25
E.2	SCR et MCR	26
E.3	Taux de couverture.....	27
E.4	Variations entre 2015 et 2016	27

Durant l'année 2016, la Mutuelle d'Assurance des Armées a dû prendre en compte un environnement économique et sociétal compliqué.

Le paysage assurantiel du monde de la Défense et de la Sécurité est en pleine mutation. De nouveaux acteurs tentent d'investir le secteur, de nouvelles alliances se créent en vue de répondre à l'appel d'offre qui désignera les organismes sélectionnés pour recevoir une participation de l'état dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire de ses fonctionnaires mais aussi et surtout qui permettra l'accès des réseaux de distribution aux enceintes militaires pour proposer leurs produits.

Malgré cet environnement complexe, la MAA a maintenu sa présence. En 2016 elle a développé son sociétariat. Son adhésion à la Fédération Tégô lui a permis de s'enrichir de nouveaux produits et de lier de nouveaux partenariats.

Elle modernise son activité avec notamment des évolutions informatiques importantes et son adaptation à la nouvelle norme de solvabilité.

Sur l'année le nombre de sociétaires a progressé de 11 % (+ 8832 adhérents).

Le développement du sociétariat a naturellement entraîné l'augmentation du chiffre d'affaires et de la sinistralité bien prise en charge par un programme de réassurance très protecteur. La forte activité de la MAA en 2016 (progression du nombre de sociétaires, nouveaux contrats, nouveaux partenaires et évolution de la législation) n'a pas impacté les charges de fonctionnement qui diminuent légèrement.

Il en ressort un résultat technique satisfaisant. Malgré la conjoncture financière complexe, la gestion prudente des actifs a permis une performance correcte du portefeuille ce qui conforte un résultat de l'année 2016 bénéficiaire.

A. ACTIVITE ET PERFORMANCE

A.1 ACTIVITE

La Mutuelle d'Assurance des Armées (MAA) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixe, régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance individuelle accident et s'adresse à toutes les personnes concourant à la Défense, ainsi que leurs ayants-droit, de la naissance jusqu'en fin de vie. Son but : assister l'ensemble des militaires, pompiers, policiers, gendarmes...ou leur famille au travers des valeurs mutualistes qu'elle porte.

La MAA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située au 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Les missions de commissariat aux comptes sont assurées par Mme Anne MOUHSSINE de la société Exponens dont le siège social est situé au 20 rue Brunel – 75017 Paris.

La Mutuelle d'Assurance des Armées exerce son activité en France et a obtenu au fil des années les agréments nécessaires pour développer les branches d'activités suivantes :

- Individuelles (agrément et application : 1947)
 - Accidents
 - Maladie
- Collectives (agrément et application : 1986)
 - Incendie et éléments naturels
 - Autres dommages aux biens
 - Responsabilité civile générale

En novembre 2015, la MAA a adhéré à la Fédération Tégo. Cette association a l'ambition de construire un partenariat fort entre divers acteurs de la protection sociale des forces de sécurité et de défense pour porter ensemble une offre répondant de façon optimale aux besoins de ces populations.

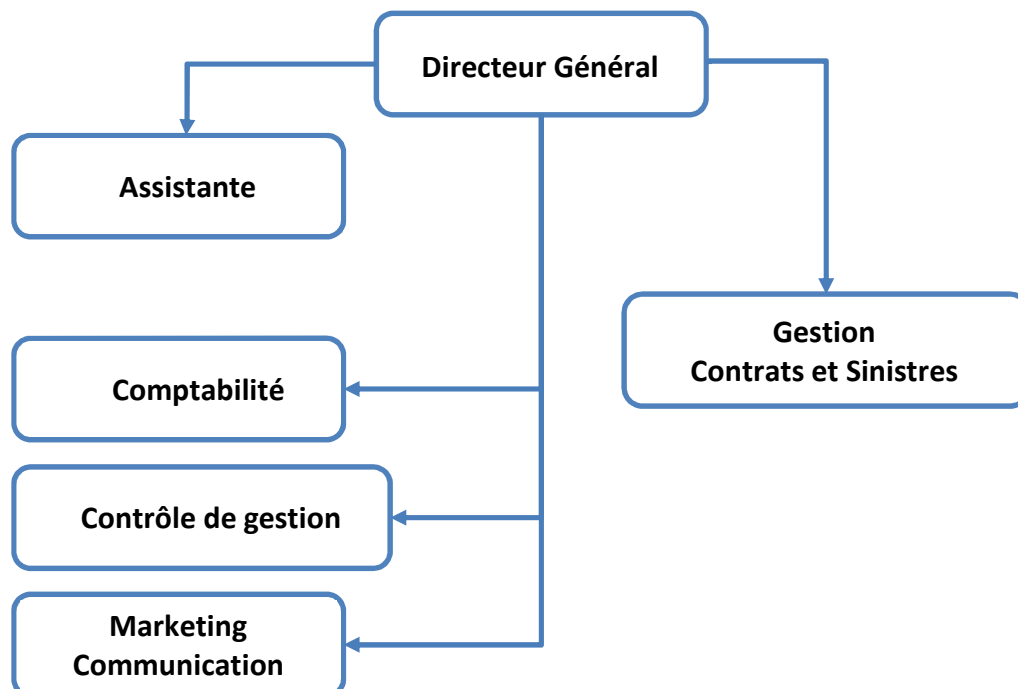
Cette adhésion a permis à la MAA la mise en place et la commercialisation en 2016 des nouveaux contrats Startego et Melody avec de nouveaux partenaires AGPM et MCDef.

Les différents contrats détenus en portefeuille par la MAA sont présentés dans les tableaux suivants :

	Vie Entière	Garantie accident de la vie (GAVE)	Startego	Melody	Enfant
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu
Garanties	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Garantie hospitalière Décès accident	Invalidité permanente par accident Invalidité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale Garantie hospitalière Décès accident	Incapacité permanente par accident Frais d'obsèques Dommage paquetage Vol téléphone portable Décès accident Invalidité absolue et définitive accident	Incapacité permanente accident Invalidité absolue et définitive accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident	Invalidité permanente par accident Invalidité absolue et définitive accident Lunettes Orthodontie/dentaire Vol (cartable, papiers...) Indemnités journalières Perte financière Décès

	Réserve	Accident	Cercel et Mess	GMPA
Ligne d'Activité	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection du revenu	Non matériel (2,5K€ de prime émise annuelle)	Assurance de protection du revenu / Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagement d'assurance santé
Garanties	Incapacité totale accident Incapacité permanente partielle accident Incapacité temporaire totale accident Décès accident	Incapacité permanente accident Invalidité absolue et définitive accident Garantie hospitalière Arrêt de travail/activité accident Décès Accident	Incendie Dégâts des eaux Vol RC exploitation RC atteinte à l'environnement RC civile objets confiés Transport de fonds Bris de glace Catastrophes naturelles	Invalidité absolue et définitive par accident Incapacité permanente partielle par accident Incapacité permanente partielle par maladie Perte de solde partielle Radiation du personnel navigant Décès accident Garantie hospitalière

L'effectif de la Mutuelle est de 9 personnes :



La gestion des contrats est, en fonction des produits, réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz.

La gestion des sinistres est réalisée à la MAA à l'exception de ceux du contrat GMPA (coassurance passive MAA).

La MAA ne dispose pas de réseau de distribution propre. Une convention signée entre l'association GMPA, ALLIANZ et MAA permet de faire diffuser par le réseau salarié Allianz dédié à l'association GMPA des produits MAA approuvés par l'Association pour ses membres ainsi que des contrats de groupe GMPA assurés par la MAA. C'est un réseau « debout » constitué d'une centaine de conseillers, répartis sur l'ensemble du territoire national ayant comme cible les militaires, les pompiers, les policiers...

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

La MAA exerce principalement une activité de prévoyance qui rentre selon la classification Solvabilité II dans la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ». Cependant un des contrats (contrat GMPA) distribue des rentes et possède une provision mathématique, ce qui impose de faire figurer cette provision dans la ligne d'activité « Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé ».

Par ailleurs la MAA exerce son activité exclusivement sur le territoire national.

Le tableau suivant synthétise le résultat de souscription par ligne d'activité et par pays (les valeurs sont en K€ comme dans toute la suite du rapport) :

	Assurance de protection du revenu
Primes émises	
Brut – assurance directe	9 680
Part des réassureurs	1 263
Net	8 417
Primes acquises	
Brut – assurance directe	10 221
Part des réassureurs	1 269
Net	8 952
Charge des sinistres	
Brut – assurance directe	6 799
Part des réassureurs	315
Net	6 484
Variation des autres provisions techniques	
Brut – assurance directe	106
Part des réassureurs	0
Net	106
Total des dépenses	1 462

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Charge des sinistres	
Brut	419
Part des réassureurs	0
Net	419

En 2016, grâce à ses produits toujours attractifs, la MAA développe son sociétariat et donc son chiffre d'affaires. L'encaissement de la MAA a progressé.

La charge sinistre quant à elle a augmenté durant cette période sous l'impact de la méthode de provisionnement du contrat GMPA, une dérive de la sinistralité ayant été constatée sur ce dernier.

La forte activité de la MAA n'a pas impacté les charges de fonctionnement, celles-ci diminuant légèrement. Au final, malgré une augmentation de la charge sinistre, le résultat technique est largement bénéficiaire.

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule les revenus des placements de la MAA par grande catégorie d'actif :

Code CIC	Catégorie	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Revenus	Profit réalisation des placements
2	Obligations d'entreprises	4 876	5 069	113	0
3	Actions	298	536	11	0
4	Fonds d'investissement	11 311	12 027	0	259
7	Trésorerie et dépôts	522	522	3	0
9	Immobilisations corporelles	3	2 276	104	0
TOTAL		17 010	20 430	231	259

La gestion toujours prudente de la MAA permet un bon résultat financier.

Le portefeuille financier affiche une performance de 1,45% en 2016.

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

La MAA est propriétaire d'un immeuble. Il est le siège de son activité et son siège social. Aussi, un loyer théorique est déterminé par un expert approuvé par l'ACPR.

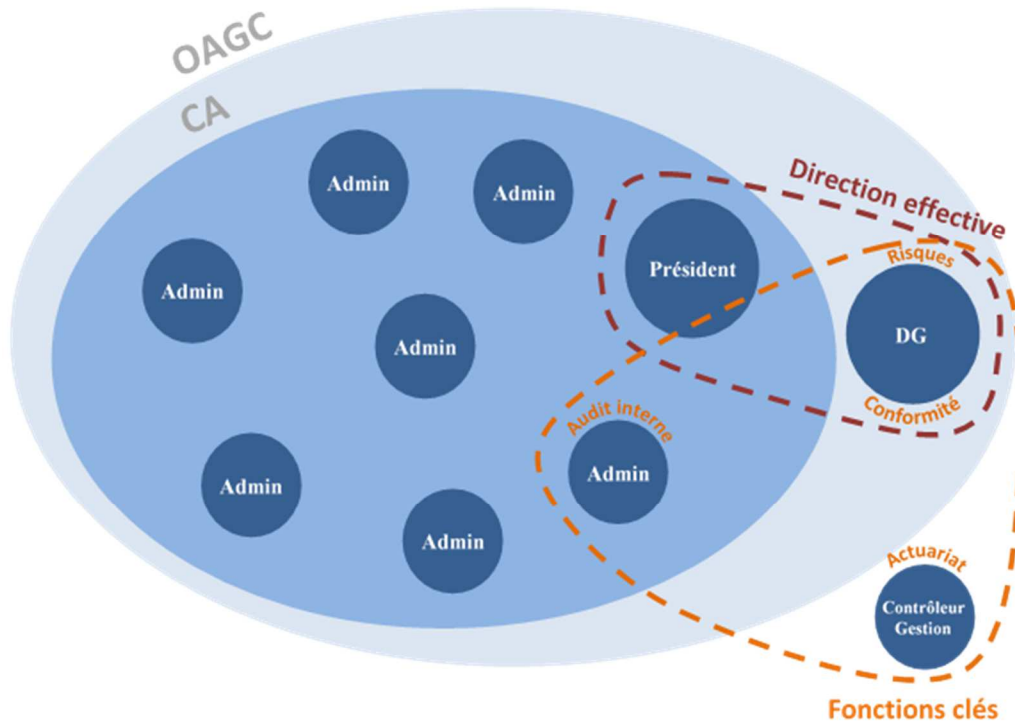
A.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'Organe d'Administration de Gestion ou de Contrôle (OAGC) est composé du Conseil d'Administration (9 membres dont le Président et un représentant du personnel) et de la Direction Générale comme représenté dans le schéma suivant :



Les travaux du Conseil portent notamment sur la stratégie de développement de la Mutuelle, le suivi de la gestion des risques par l'ORSA, l'élaboration et la validation de l'ensemble des politiques... Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours du dernier exercice et développe une activité soutenue.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés pour leur action au sein de la MAA. Un dispositif d'indemnisation est mis en place. Il s'agit d'un défraiement forfaitaire des administrateurs par journée de présence aux réunions du Conseil d'Administration ou aux réunions des Comités.

La mutuelle rembourse également les frais de déplacement ou de restauration des délégués en mission au profit de la MAA et/ou des administrateurs amenés à effectuer des missions extérieures.

Une enveloppe globale est allouée par l'assemblée générale pour l'ensemble des administrateurs et délégués... La mise en place de cette enveloppe ainsi que son renouvellement sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a alloué au Président du Conseil d'Administration une indemnité mensuelle en conformité avec les statuts de la MAA qui le permettent.

La rémunération du Directeur Général est définie par le Conseil d'Administration. Elle tient compte de la stratégie globale de l'entreprise et de la stratégie de gestion des risques. Le dispositif de rémunération n'encourage pas la

prise de risques et est composé d'un salaire fixe et d'une partie variable.

La MAA a mis en place la gouvernance Solvabilité 2. Appliquant le principe de proportionnalité, les deux dirigeants effectifs sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Les fonctions clés Gestion des risques et Conformité sont assumées par le Directeur Général.

La fonction clé Audit interne est assumées par le président du comité d'audit et des risques, membre du Conseil d'Administration. Suite à la démission en 2016 de l'administrateur nommé fonction clé Audit interne, celle-ci a été confiée au nouveau président du comité d'audit également administrateur.

La fonction clé Actuariat est assumée par le contrôleur de gestion.

Les quatre fonctions clés sont présentes à chaque Conseil d'Administration, y rendent compte de leurs travaux et des résultats de leurs missions.

Les missions associées à ces différentes fonctions sont explicitées dans le tableau suivant :

Direction effective :

<u>Dirigeant effectif</u>	<u>Responsable</u>	<u>Mission</u>
Président	Gérard DESJARDINS	- Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat...
Directeur Général	Pascale SENI-LAPP	- Propose la stratégie - Participe aux prises de décisions opérationnelles importantes : hausse tarifaire, nouveau produit, acquisition nouvelle d'un actif ou cession, mise en place de partenariat..... - Met en œuvre les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration - Dirige l'entreprise et l'ensemble des personnels, rend compte de la situation au Conseil d'Administration, soumet toutes propositions.

Fonctions clés :

<u>Fonction clé</u>	<u>Responsable</u>	<u>Mission</u>
Gestion des risques	Pascale SENI-LAPP	- Met en œuvre et anime le système de gestion des risques - Maintien et veille du système de gestion des risques - Identifie les risques émergents - Définit, met en place et suit la cartographie des risques. - Pilote les travaux ORSA : ▪ Prépare des propositions aux Conseil d'Administration en termes ; - o D'hypothèses de Business Plan et de scénarios redoutés - o D'appétence et de tolérance ▪ Suit les indicateurs et les seuils d'alerte ▪ Définit et met en œuvre les plans d'actions - Suit les sous-traitants - Rédige et met à jour la politique de gestion des risques
Vérification de la conformité	Pascale SENI-LAPP	- Veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et déontologiques, - Veille à la sécurisation de la relation client - Assure la veille réglementaire
Audit interne	Francis LEGOND	- Evalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance. - Formalise la politique d'audit interne : ▪ Établit un plan d'audit annuel, ▪ Présente un rapport annuel
Actuariat	Samuel DE BERNARD	- Contrôle la fiabilité des provisions techniques - Donne un avis sur la politique de souscription - Donne un avis sur le plan de réassurance - Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques : cartographie des risques, qualité des données

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016 :

Président : Général d'Armée (2S) Gérard DESJARDINS

Administrateurs :

Monsieur le Général de Corps Aérien (2S) Patrick FELTEN,
Monsieur le Médecin en Chef Yann DASSE
Madame le Contrôleur Général Chantal BACCANINI
Madame le Colonel Dominique VITTE
Monsieur le Colonel Johann HUART
Monsieur le Commissaire en Chef (R) de 1ère classe François LEGOND
Monsieur le Colonel de Sapeurs-Pompiers Bernard MOSCODIER
Mademoiselle Murielle BOUISSET, élue par les salariés

L'attachement de la MAA à la bonne gouvernance s'est traduit par la création de différents comités :

- Comité d'audit et des risques présidé par la fonction clé Audit interne
- Comité des placements
- Comité opérationnel de gestion des risques
- Comité opérationnel de direction

Compositions des comités relevant du Conseil d'Administration au 31 décembre 2016 :

Comité des placements

Monsieur DESJARDINS
Madame VITTE
Madame SENI-LAPP

Comité d'audit

Monsieur HUART
Monsieur LEGOND
Monsieur GRANDGENEVRE
Monsieur DEGE,
Madame ABEN

Comité des élections

Monsieur LEGOND

Médecin conseil

Monsieur DASSE

Référent TRACFIN

Monsieur HUART

Composition des comités opérationnels au 31 décembre 2016 :

Comité opérationnel de gestion des risques

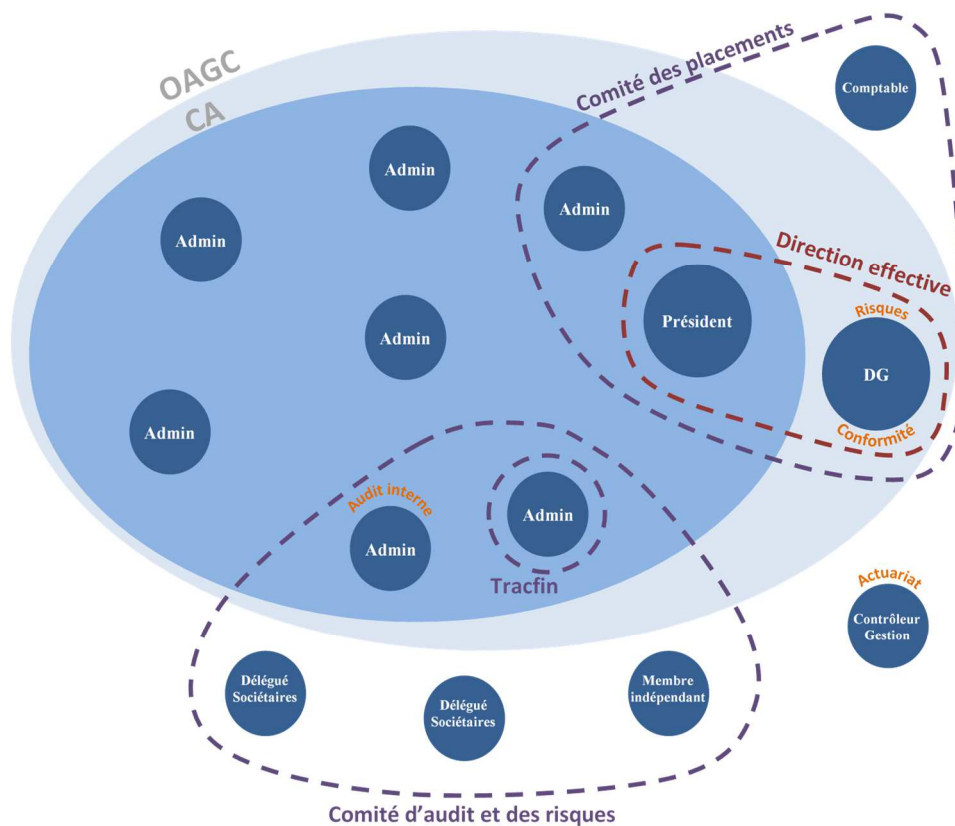
Monsieur DESJARDINS
Madame SENI-LAPP
Monsieur LANGLET
Monsieur DE BERNARD

Comité opérationnel de direction

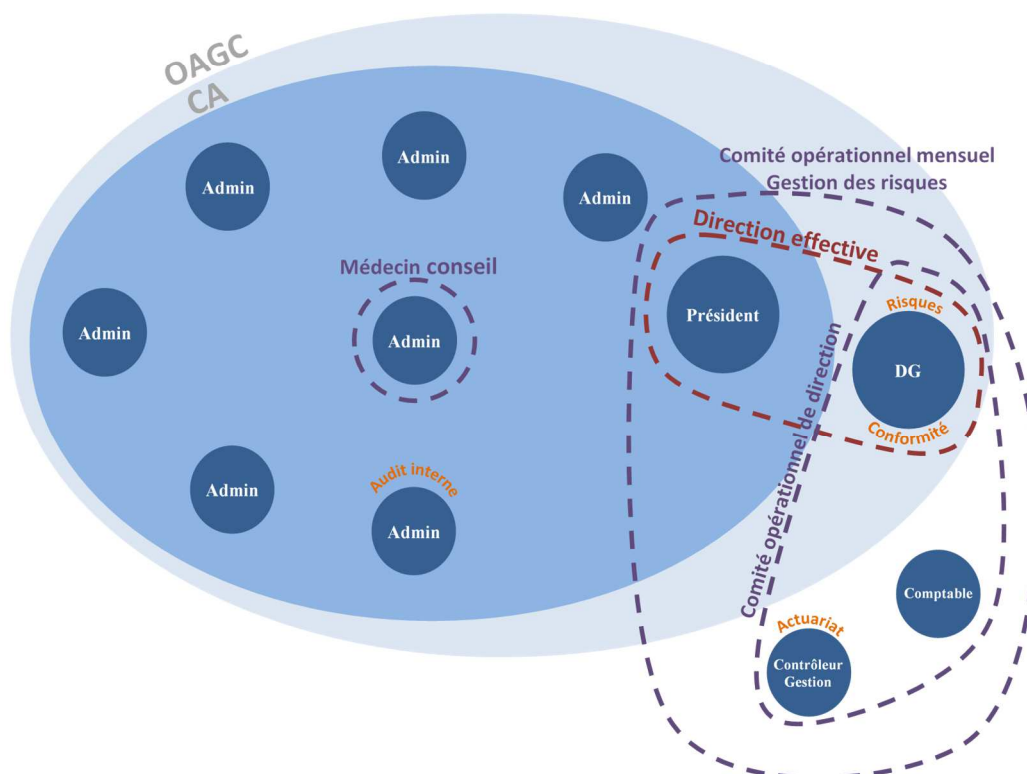
Madame SENI-LAPP
Monsieur LANGLET
Monsieur DE BERNARD

La structure de ces comités est détaillée dans les schémas suivants :

Comités relevant du Conseil d'Administration



Comités opérationnels



B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les postes concernés par les exigences de compétence et d'honorabilité sont :

- Les administrateurs
- Les dirigeants effectifs
- Les fonctions clés

A chaque changement de titulaire d'une fonction clé ou d'un dirigeant effectif, un dossier est constitué en vue d'une notification à l'ACPR.

L'évaluation de la compétence comporte :

- Une appréciation des diplômes et des qualifications professionnelles en cohérence avec les enjeux de la mission.
- Une évaluation des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises. L'évaluation tient compte des différentes tâches qui ont été confiées et, selon le cas, des compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.
- Des tableaux de suivi des compétences (diplômes, formations, expérience, ...) ont été créés. Ils font l'objet d'une mise à jour annuelle.

La liste minimale d'éléments nécessaires est constituée des éléments suivants : CV ou relevé de carrière, attestation des formations reçues.

Pour les administrateurs, plusieurs procédures sont mises en œuvre :

- Une procédure de vérification de la compétence collective du conseil d'administration qui porte sur les points suivants :
 - Les marchés de l'assurance et les marchés financiers
 - La stratégie de l'entreprise et le modèle économique
 - Le système de gouvernance
 - L'analyse financière et actuarielle
 - Le cadre et les exigences réglementaires
- Une procédure de vérification des compétences individuelles
- Une procédure de vérification des compétences des administrateurs de comités spécialisés basée sur la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience de la personne.

Les administrateurs doivent suivre une formation initiale lors de leur entrée en fonction puis une formation continue tout au long de leur mandat. Pour les administrateurs ayant des mandats particuliers (membre d'un comité, fonction clé, ...) il a été mis en place des formations spécialisées en cohérence avec leur fonction.

Les différentes formations proposées en 2016 sont présentés dans le tableau suivant :



D'ASSURANCE
MUTUELLE

FORMATION INTER-ENTREPRISE				INTRA	COACHING
Nombre de personnes	entre 3 et 15 personnes				1 à 2 personne(s)
Public	Module	Thèmes	2e semestre 2016	Thème	Thème
Nouveaux administrateurs	6 modules d'une demi journée : l'environnement, les spécificités de l'assurance, la place des administrateurs au sein des organismes	Connaitre les fondamentaux de l'assurance	19 octobre matin	3 modules sur 1 ou 2 journées	Un total de 2 jours qui s'articulent autour de séances entre 2h et une demi-journée : session personnalisée idéale pour une discussion stratégique
		Comprendre la comptabilité d'assurance	19 octobre après-midi		
		Connaitre les rôles et responsabilités des administrateurs : partie 1, la gouvernance	21 octobre matin		
		Connaitre les rôles et responsabilités des administrateurs : partie 2, la gestion des risques	21 octobre après-midi		
		Apprécier la solvabilité de l'assureur	25 octobre matin		
		Comprendre la gestion financière de l'assureur	25 octobre après-midi		
Administrateurs en cours de mandat	6 modules d'une journée afin de respecter les exigences de compétences de la Directive Solvabilité 2	Le système de gouvernance	24 octobre		
		L'ORSA et le Pilier 1	26 octobre		
		Le système de gestion des risques	28 octobre		
		La communication financière	2 novembre		
		La gestion financière	4 novembre		
		Le pilotage économique et financier	8 novembre		
Administrateurs dans comité spécialisé	2 axes de formation pour les administrateurs à qui des tâches spécifiques sont confiées	Les travaux du comité spécialisé	14 novembre		
		Les travaux du comité des risques	16 novembre		
		Prix HT/jour/personne (déjeuner inclus)	***	2500 €/jour	2500 €/jour

Les formations sont proposées à l'ensemble des administrateurs qui choisissent selon leur disponibilité et leur besoin l'ordre des apprentissages. En 2016, 12 formations ont été suivi par différents administrateurs.

Contrôle de l'honorabilité :

Le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur et d'une charte signée par les administrateurs et ayant vocation de guide.

Lors de leur entrée en fonction puis annuellement les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent communiquer un extrait de casier judiciaire. Ils sont tenus de déclarer sur une base continue tout évènement qui pourrait avoir un impact sur leur honorabilité ou être générateur de conflit d'intérêt.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ORSA

La gestion des risques vise à identifier, mesurer et maîtriser tous les risques importants, quantifiables ou non quantifiable y compris émergents. La MAA hiérarchise tous les risques et les mesure notamment en fonction de leur poids dans la formule standard pour les risques quantifiables et par des stress tests pour les risques non-quantifiables.

La gestion des risques s'organise avec des acteurs sur 3 lignes de défense :

- La première est celle animée par les opérationnels qui concrétisent un premier niveau de contrôle.
- La deuxième est composée de la direction effective et des trois fonctions clés : gestion des risques, fonction clé actuariat et conformité.
- La troisième est assurée par la fonction clé audit interne et par le Conseil d'Administration (approbation du plan d'audit, examen des rapports d'audit et suivi de la mise en œuvre des recommandations).

L'ORSA :

Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) est un élément clef dans la validation de la stratégie de la mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le conseil d'administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

A partir de la stratégie (Business Plan) fixée par le Conseil d'Administration (stratégie conforme à un niveau d'appétence au risque défini par le Conseil), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. Il s'agit du besoin de fonds propres nécessaire à la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en tenant compte des marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées. Il apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître une possibilité de dépassement des seuils de tolérance alors le Conseil d'Administration demande à ce que le niveau d'exposition aux risques soit baissé afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR.

La production opérationnelle de l'ORSA régulier (évaluation interne des risques et de la solvabilité) est réalisée une fois par an tout au cours du 1^{er} semestre.

Le conseil d'administration de la mutuelle suit régulièrement l'avancement de l'ORSA et s'assure de la bonne réalisation de celui-ci. Le rapport ORSA est soumis à l'approbation du conseil d'administration une fois par an puis transmis à l'ACPR. En 2016, l'ORSA a été validé lors du Conseil d'Administration du 05 juillet puis a été transmis à l'ACPR en juillet 2016.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de la MAA vise à s'assurer de :

- L'application de la stratégie générale et de la réalisation des opérations décidées par le Conseil d'Administration
- La qualité de l'information comptable et financière
- La surveillance et l'évolution des risques
- La conformité aux lois, règlements et normes professionnelles de ces opérations

Compte tenu de la taille de la mutuelle, les principes généraux de séparation des tâches et fonctions ne peuvent s'appliquer strictement. Mais la concentration des responsabilités et des travaux permet un contrôle permanent des opérations de la mutuelle (premier et deuxième niveau).

La MAA s'est doté d'un comité d'audit et des risques ainsi que d'outils (plan de continuité d'activité, formalisation des politiques, registre des procédures qui sert de support au contrôle interne, cartographie des risques, logiciel métier intégrant des procédures de contrôle). Elle s'est aussi adjointe l'aide de cabinets extérieurs (actuaire, experts-comptables, SS2I...).

Les procédures liées aux risques comptables et financiers font l'objet de travaux de contrôle permanents et ponctuels (quotidien, mensuel, annuel). Un point régulier est réalisé grâce à une série de reportings. La mesure, l'évaluation et le contrôle des placements financiers sont réalisés chaque mois.

Les risques liés aux engagements sont contrôlés (valorisation de l'actif financier, des provisions...). Ils sont cartographiés et font l'objet d'une procédure de suivi. Celle-ci permet de les piloter et de vérifier que la MAA détient des capitaux suffisants. La gestion de la mutuelle fait également l'objet d'un suivi par des tableaux de bord couvrant son activité.

Le programme de contrôle interne 2016 a porté notamment sur

- La gouvernance (mise en place gouvernance SII)
- Les ressources humaines (révision des fiches de poste et formation)
- Les produits (révision de l'ensemble des documents contractuels et précontractuels)
- Les procédures de sinistre et de souscription
- Le plan de reprise d'activité
- La gestion actif/passif
- Le provisionnement
- La lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- La sécurité des données personnelles

Fonction clé vérification de la conformité :

La MAA a mis en place une fonction clé vérification de la conformité.

Les objectifs poursuivis par cette fonction sont l'identification des risques de non-conformité, la coordination des contrôles, le pilotage des plans d'action de mise en conformité et d'atténuation du risque. Le périmètre intègre notamment les thèmes suivant : pratique commerciale, conformité des contrats, protection de la clientèle, protection des données, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Le processus en cours de mise en place comprend :

- L'établissement d'un référentiel réglementaire dont la veille est assurée
- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité
- L'établissement d'une cartographie des risques
- Un plan de contrôle
- Le pilotage du risque de non-conformité par le comité d'audit

B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Elle doit formaliser la politique d'audit interne notamment par l'établissement d'un plan d'audit annuel. Elle présente un rapport annuel relatif notamment à l'audit fiscal, la conformité des contrats, le calcul des provisions, la tarification, l'informatique, les frais...

En 2016 les missions d'audit interne ont porté sur :

- Les procédures de gestion des contrats, de la prime et des sinistres
- L'Audit comptable des charges
- Le contrôle du respect des limites des indicateurs d'appétence et de tolérance
- L'audit social

Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, le comité d'audit a mandaté des auditeurs extérieurs pour certaines de ces missions.

Les résultats des actions d'audit ont été présentés au comité d'audit et des risques, il en ressort qu'aucun dysfonctionnement important ou impactant n'a été relevé en 2016.

Le comité d'audit a validé le plan d'audit 2017 lequel contient la reconduction de certaines actions 2016.

B.6 FONCTION ACTUARIAT

La fonction actuarielle est en charge du contrôle de la fiabilité des provisions techniques, elle émet aussi un avis sur le politique de souscription ainsi que sur le plan de réassurance. Les résultats de ces travaux doivent être présentés dans le rapport actuariel.

En 2016, la fonction actuarielle a dû se positionner sur des tarifications en vue de la création de nouvelles garanties ainsi que du programme de réassurance qui les accompagnait. Elle a également vérifié les méthodes de provisionnement de son principal sous-traitant Allianz.

Enfin elle contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques notamment en ce qui concerne la cartographie des risques et la qualité des données.

Compte tenu de la taille des équipes et des travaux à réaliser, la MAA fait appel à des prestataires extérieurs pour certaines tâches afin de scinder les missions calculatoires et les missions de contrôle.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le principal sous-traitant et partenaire stratégique et historique de la MAA depuis 1986 est la société Allianz anciennement AGF.

Pour rappel Allianz distribue la plus grande part des contrats de la MAA. La gestion des contrats est pour partie et en fonction des produits réalisée à la MAA ou sous-traitée à Allianz. La gestion des sinistres du contrat GMPA est déléguée à Allianz.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Néant

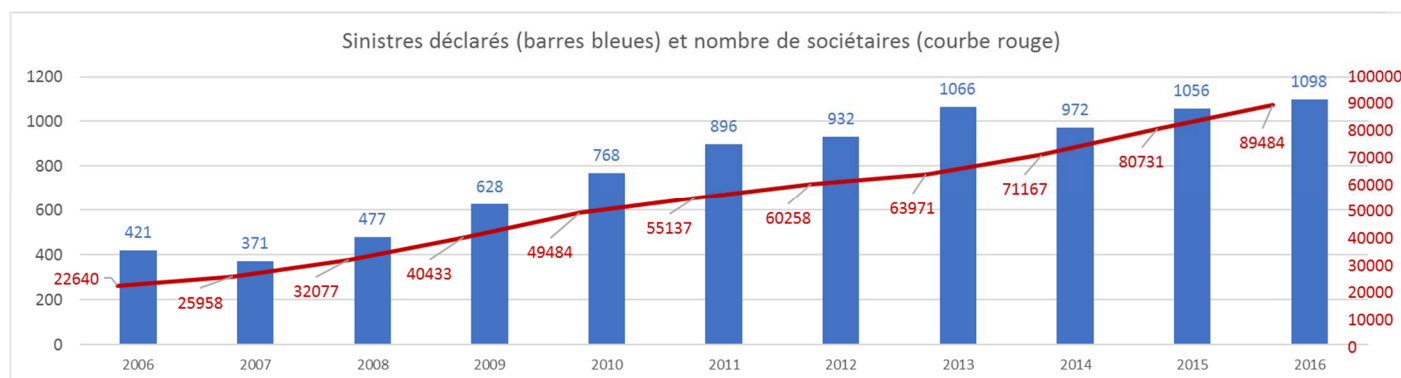
C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La stratégie de la MAA est basée sur un développement prudent afin de maîtriser la hausse annuelle des garanties accordées et ainsi maintenir un taux de couverture du SCR et un résultat dans les objectifs du Conseil d'Administration.

La MAA a développé son portefeuille d'adhérents pour diversifier ses risques et améliorer la mutualisation. En parallèle un suivi constant de l'évolution de la sinistralité a été mis en place pour réagir en cas de dérive des indicateurs et protéger les engagements pris auprès de ses sociétaires. Compte tenu de la taille de la MAA, le Conseil d'Administration a choisi un programme de réassurance très protecteur. Il est composé de 4 traités de réassurance souscrits auprès de la CCR (caisse centrale de réassurance). Ils permettent de réduire le risque de pointe (XS tête, XS évènement) et le risque de masse (Quote-part, Stop-loss).

Les constatations faites sur les 10 dernières années montrent que l'évolution de la sinistralité suit globalement celle du portefeuille (le tableau suivant est réalisé hors coassurance passive) :



C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Confirmé chaque année, le Conseil a validé une gestion des placements prudentes reprises dans les règles de la politique d'investissement :

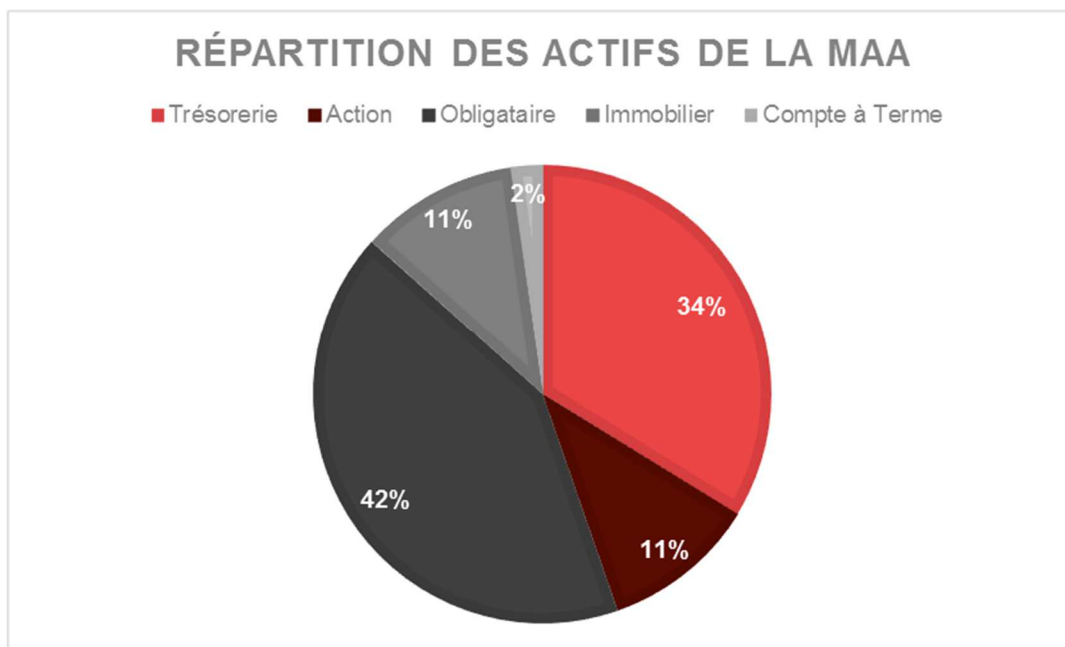
- Un horizon de placements d'une durée maximale de 10 ans
- Un objectif de performance raisonnable : performance positive et stable dans le temps via une politique de gestion simple et intelligible
- Une allocation stratégique cible les grandes proportions de chaque catégorie d'actifs en fonction des contraintes et des objectifs moyen terme de la Mutuelle.
- Ne sont autorisés que les investissements libellés en euros
- Les investissements obligataires doivent majoritairement porter sur des émetteurs présentant une notation supérieure ou égale à BBB-
- Des limites spécifiques pour les placements OPCVM sont déterminées : ratio d'emprise, valeur liquidative hebdomadaires, maturité du portefeuille

Un comité des placements étudie le portefeuille et propose des évolutions en fonction des conditions de marché, toute décision d'arbitrage ayant pour conséquence de sortir le portefeuille du cadre de la charte sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

En 2016, afin d'assurer le maintien d'un rendement à un niveau acceptable la MAA choisi d'investir en obligations en privilégiant les obligations d'entreprise dont la rentabilité est plus élevée mais soumise à des variations des cours plus importantes.

Le tableau et le schéma suivant détaillent la répartition des actifs de la MAA par catégorie d'actif :

	Valeur de marché (y compris coupon courus)	%
OPCVM Monétaires	6 839	33,5%
Obligations taux fixe	5 069	24,8%
OPCVM Obligataire	3 890	19,0%
OPCVM Gestion diversifiée	216	1,1%
Actions en direct	536	2,6%
OPCVM Actions	1 081	5,3%
Immobilier d'exploitation	2 276	11,1%
Compte à Terme	456	2,2%
Comptes Courants et caisses	66	0,3%
Total	20 429	



La MAA contrôle le risque inhérent à cette démarche en limitant par ligne les sommes engagées et en vérifiant mensuellement l'évolution de toutes les lignes.

C.3 RISQUE DE CREDIT

La MAA est réassurée auprès de la CCR qui bénéficie d'une notation AA (notation Standard & Poors) identique à celle de l'état français.

Les liquidités de la MAA sont principalement déposées sur les comptes bancaires de la BNP qui présente une qualité de crédit jugée très satisfaisante par le marché, la note attribuée par Standard & Poors à la BNP est A.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITES

Dans sa politique d'investissement la MAA a défini la part minimale réservée aux produits monétaires (liquidités à court terme) : 2 000 K€ correspondant aux besoins de trésorerie de la mutuelle sur un an.

Comme le montre le schéma de répartition des actifs de la MAA (voir C4 Risque de marché), la part de trésorerie est largement suffisante et conforme à la politique.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Après mise en œuvre des dispositifs de maîtrise des risques, la cartographie des risques ne fait pas apparaître de risque opérationnel important ou critique.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Néant

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant

D. VALORISATION

D.1 ACTIFS

Le tableau ci-dessous décrit l'actif en valorisation prudentielle ainsi que la comparaison avec la valorisation dans les comptes statutaires :

Actifs	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes statutaire
Frais d'acquisition différés		68
Immobilisations incorporelles	0	404
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 276	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	17 632	16 591
Actions	536	298
Actions – cotées	536	298
Actions – non cotées	0	0
Obligations	5 069	4 982
Obligations d'État	0	0
Obligations d'entreprise	5 069	4 982
Organismes de placement collectif	12 027	11 311
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	318	416
Non-vie et santé similaire à la non-vie	318	416
Santé similaire à la non-vie	318	416
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 184	2 763
Autres créances (hors assurance)	94	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	522	522
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	196	196
Total de l'actif	23 223	21 059

Les colonnes sont définies comme suit :

- Valorisation prudentielle :
 - o Valeur de marché pour les titres cotés
 - o Valorisation par expert indépendant pour l'immobilier (Immobilisations corporelles pour usage propre)
 - o Dernière valorisation connue à la clôture pour le non coté
 - o Les obligations intègrent les coupons courus
- Valeur comptable :
 - o Pour les obligations : coût historique amorti (y compris surcotes/décotes), y compris coupons courus
 - o Pour les immeubles : valeur d'achat nette des amortissements et des provisions
 - o Pour les actions et fonds : valeur d'achat

Les principaux écarts découlent du passage en la valeur nette comptable en comptes statutaires à la valeur de marché en valorisation prudentielle.

LA MAA est responsable de la valorisation prudentielle de ses actifs financiers. Le processus de valorisation mis en œuvre par le comptable est sécurisé par un contrôle externe par le cabinet Forward Finance.

Les principes de valorisation sont les suivants :

- Actions : les valeurs proviennent du site internet Boursorama et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- Obligations : les valeurs proviennent de Reuters et la valeur retenue est celle à la clôture du dernier jour de cotation de l'année
- OPCVM : les valeurs proviennent du site internet Europreference et la valeur retenue est la dernière valeur de liquidation connue au plus proche du 31/12
- Immobilier : les valeurs sont fournies par un expert approuvé par l'ACPR

Dans le cadre de leur mission d'audit, les Commissaires aux Comptes vérifient le process de valorisation ligne à ligne.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont à valoriser de manière prudente, fiable et objective. Sous le régime Solvabilité II, la valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs engagements à une autre entreprise.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques Best Estimate (BE de prime et BE de sinistre) et d'une marge pour risque :

- Le BE de prime correspond à l'estimation des flux de trésorerie relatifs à des événements survenant après la date d'évaluation mais pendant la période de couverture. Cela comprend notamment les primes futures ainsi que les règlements de prestations et de frais liés à ces primes. Les flux de primes pouvant être plus élevés que les flux de prestations et de frais en découlant, le Best Estimate peut alors être négatif.
- Le BE de sinistre correspond aux flux de trésorerie relatifs aux sinistres déjà survenus avant la date d'évaluation. Cela comprend tous les règlements et les frais liés à ces sinistres
- La marge de risque représente le montant qu'il faudrait rajouter au Best Estimate pour dédommager un éventuel repreneur d'avoir à immobiliser du capital pour supporter les engagements qu'il récupère. La marge de risque est calculée de façon simplifiée en faisant l'hypothèse que les SCR futurs évoluent de la même manière que les BE futurs.

Le tableau suivant détaille la valeur des provisions techniques :

		Assurance de protection du revenu
<u>Meilleure estimation</u>		
Provisions pour primes		
Brut		-1 127
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		-22
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		-1 105
Provisions pour sinistres		
Brut		6 485
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		341
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		6 144
Total meilleure estimation – brut		5 358
Total meilleure estimation – net		5 039
<u>Marge de risque</u>		1 296
<u>Provisions techniques – Total</u>		
Provisions techniques – Total		6 654
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		318
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		6 336

		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
<u>Meilleure estimation</u>		
Meilleure estimation brute		949
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total		949
<u>Marge de risque</u>		22
<u>Provisions techniques – Total</u>		971

D.3 AUTRES PASSIFS

Le tableau suivant détaille les autres passifs de la MAA :

Passif (hors provisions techniques)	Valeur Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	53
Passifs d'impôts différés	623
Dettes envers des établissements de crédit	2
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	762
Dettes nées d'opérations de réassurance	270
Autres dettes (hors assurance)	533
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	20
Total du passif (hors provisions techniques)	2 262

Dans les autres postes au passif du bilan la mutuelle a :

- Des dettes liées aux opérations d'assurance (+ 762K€) et de réassurance (+269K€) valorisées à leur montant comptable,
- Des dettes de court terme diverses envers l'état et les organismes publiques et des fournisseurs (533 k€) valorisés à leur montant comptable.
- Un impôt différé retenu au passif pour un montant de 623 K€ :

ID actifs	IDA	383
ID passifs	IDP	1 006
Net :	IDP	623

Afin de calculer les impôts différés, il est fait l'hypothèse que les profits futurs qui sont imposés correspondent à l'écart entre les fonds propres Solvabilité 1 et les fonds propres Solvabilité 2. Un taux de 33,33% est alors appliqué sur cette marge future. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés à chaque différence temporaire entre la situation comptable et la situation fiscale.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Néant

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1 Récapitulatif du passage entre bilan comptable et bilan prudentiel

Le passage du bilan comptable en bilan prudentiel est schématisé comme suit :

Les écarts les plus importants relatifs aux actifs correspondent aux écarts entre la valeur de marché et la valeur comptable

Les écarts relatifs aux passifs correspondent :

- Aux écarts relatifs aux provisions dont la méthode de calcul prudentielle expliquée en D2 est différente de la méthode comptable
- À la présence des impôts différés

E.1.2 Mesure transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée.

E.1.3 Informations sur les fonds propres

	Total	Niveau 1 non restreint
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	404	404
Réserve de réconciliation	12 932	12 932
Total fonds propres de base après déductions	13 336	13 336

	Total	Niveau 1 non restreint
Fonds propres éligibles et disponibles pour couvrir le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis	13 336	13 336
Capital de solvabilité requis	5 195	
Minimum de capital requis	3 700	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	257%	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	360%	

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	13 336	
Autres éléments de fonds propres de base	404	
Réserve de réconciliation	12 932	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	-1 105	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	-1 105	

Les Fonds propres de la MAA s'élèvent à 13 335 K€. Ils sont constitués uniquement de fonds propres de première qualité.

Du fait de sa structure de mutuelle, la MAA a pour objectif premier de faire croître ses fonds propres par dégagement de résultat. La rentabilité sur fonds propre n'est pas l'objectif poursuivi, la priorité est donnée à la sécurité par la consolidation des fonds propres.

E.2 SCR ET MCR

E.2.1 SCR

Le SCR (capital de solvabilité requis) représente le niveau de fonds propres dont l'organisme a besoin pour absorber un choc lié aux risques auxquels il est exposé.

Le SCR est déterminé par la formule standard telle qu'imposée par les textes réglementaires.

Les capitaux de solvabilité requis pour chaque module de risque sont présentés dans le tableau suivant :

SCR "Standard" en KEuro	2 016
Risque de marché	1 887
Risque de contrepartie	373
Risque de souscription santé	4 596
Diversification	-1 345
SCR de base	5 511
SCR Risque opérationnel	307
Capacité d'absorption des impôts différés	-623
SCR total	5 195

Le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 5 195 K€ en 2016.

E.2.2 MCR

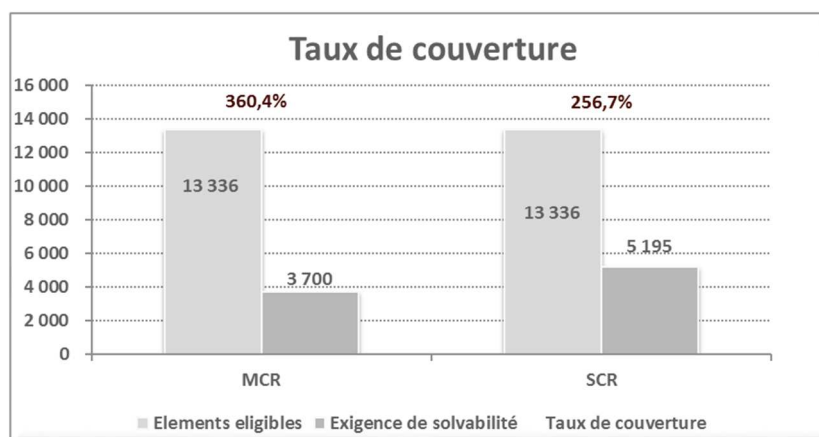
Le MCR (capital minimum requis) est une combinaison entre un montant minimal qui dépend de l'activité et un pourcentage du SCR.

Les principaux éléments du calcul du MCR sont présentés dans le tableau suivant :

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie			
RésultatMCR _{NL}	1 375		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		5 040	8 411
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
RésultatMCR _L	20		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		949	
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	1 395		
Capital de solvabilité requis	5 196		
Plafond du MCR	2 338		
Plancher du MCR	1 299		
MCR combiné	1 395		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700		
Minimum de capital requis	3 700		

Le MCR de la MAA s'élève à 3 700K€, il s'agit du seuil plancher inhérent à son secteur d'activité.

E.3 TAUX DE COUVERTURE



Fin 2016, le capital de solvabilité requis ou SCR de la MAA s'élève à 5 195 K€ et Le MCR s'élève à 3 700K€. Les Fonds propres de la MAA s'élevant à 13 334 K€, le taux de couverture du SCR par les fonds propres s'élève à 257% et le taux de couverture du MCR par les fonds propres s'élève à 360,4%.

E.4 VARIATIONS ENTRE 2015 ET 2016

Le tableau suivant présente l'évolutions de 2015 à 2016 du SCR, du MCR, des fonds propres et du taux de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres :

SCR "Standard" en KEuro	Situation d'ouverture 2016	2 016
Risque de marché	1 572	1 887
Risque de contrepartie	85	373
Risque de souscription santé	4 235	4 596
Diversification	-994	-1 345
Basic SCR	4 898	5 511
SCR Risque opérationnel	300	307
Ajustement (effet de diversification)	-436	-623
SCR total	4 762	5 195
Fonds Propres Eligibles	12 447	13 336
MCR	3 700	3 700
Taux de couverture = FP/SCR	261,4%	256,7%
Taux de couverture = FP/SCR	336,4%	360,4%

La hausse du SCR provient essentiellement :

- De la hausse du SCR de marché :
 - Hausse des marchés action
 - Recherche de rendement par investissement sur des obligations d'entreprise plus exigeantes en capital
- De La hausse du SCR de souscription santé sous l'impact de la forte activité de la Mutuelle en 2016

La hausse des fonds propres découle essentiellement :

- Du résultat de l'exercice 2016
- De la hausse des marchés et des valorisations des actifs de placement

I. BILAN

	Valeur Solvabilité II
ACTIFS	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 276
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	17 632
Actions – cotées	536
Obligations d'entreprise	5 069
Organismes de placement collectif	12 027
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	318
Santé similaire à la non-vie	318
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 184
Autres créances (hors assurance)	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	522
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	196
Total de l'actif	23 223

	Valeur Solvabilité II
PASSIFS	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	6 654
Meilleure estimation	5 358
Marge de risque	1 296
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	971
Meilleure estimation	949
Marge de risque	22
Provisions autres que les provisions techniques	53
Passifs d'impôts différés	623
Dettes envers des établissements de crédit	2
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	762
Dettes nées d'opérations de réassurance	270
Autres dettes (hors assurance)	533
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	20
Total du passif	9 887
Excédent d'actif sur passif	13 336

II. ACTIVITÉ

Assurance de protection du revenu	
Primes émises	
Brut – assurance directe	9 680
Part des réassureurs	1 263
Net	8 417
Primes acquises	
Brut – assurance directe	10 221
Part des réassureurs	1 269
Net	8 952
Charge des sinistres	
Brut – assurance directe	6 799
Part des réassureurs	315
Net	6 484
Variation des autres provisions techniques	
Brut – assurance directe	106
Part des réassureurs	0
Net	106
Total des dépenses	1 462

Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Charge des sinistres	
Brut	419
Part des réassureurs	0
Net	419

A noter que la MAA exerce son activité exclusivement en France.

III. PROVISIONS TECHNIQUES

		Assurance de protection du revenu
Meilleure estimation		
Provisions pour primes		
Brut		-1 127
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance		-22
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		-1 105
Provisions pour sinistres		
Brut		6 485
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance		341
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		6 144
Total meilleure estimation – brut		5 358
Total meilleure estimation – net		5 039
Marge de risque		1 296
Provisions techniques – Total		6 654
Montants recouvrables au titre de la réassurance		318
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance		6 336

		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
Meilleure estimation		
Meilleure estimation brute		949
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance – total		949
Marge de risque		22
Provisions techniques – Total		971

IV. FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	404	404
Réserve de réconciliation	12 932	12 932
Total fonds propres de base après déductions	13 336	13 336
Fonds propres auxiliaires		

	Total	Niveau 1 – non restreint
Total fonds propres auxiliaires	0	
Fonds propres éligibles et disponibles		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	13 336	13 336
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	13 336	13 336
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	13 336	13 336
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	13 336	13 336
Capital de solvabilité requis	5 195	
Minimum de capital requis	3 700	
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	257%	
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	360%	

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	13 336	
Autres éléments de fonds propres de base	404	
Réserve de réconciliation	12 932	
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	-1 105	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	-1 105	

V. MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	
RésultatMCR _{NL}	1 375

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance de protection du revenu	5 039	8 411

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	
RésultatMCR _L	20

	Meilleure estimation, nettes (de la réassurance)
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	949

Calcul du MCR global	
MCR linéaire	1 395
Capital de solvabilité requis	5 195
Plafond du MCR	2 338
Plancher du MCR	1 299
MCR combiné	1 395
Seuil plancher absolu du MCF	3 700
Minimum de capital requis	3 700

VI. TRIANGLES

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+		
Précédentes		Antérieur													
N-9	2007	1 626	554	403	190	100	94	37	14	12	0			116	3 029
N-8	2008	1 725	764	565	244	105	18	22	21	0				0	3 463
N-7	2009	1 652	779	479	336	127	86	88	0					0	3 547
N-6	2010	1 598	1 033	586	351	142	168	109						109	3 987
N-5	2011	2 406	1 156	484	406	257	118							118	4 828
N-4	2012	2 806	825	490	416	193								193	4 729
N-3	2013	2 398	1 085	464	286									286	4 233
N-2	2014	2 235	1 469	449										449	4 152
N-1	2015	2 891	1 080											1 080	3 971
N	2016	2 218												2 218	2 218
		Total												4 568	38 274

Meilleure estimation provisions pour sinistres bruts non actualisés

		Année de développement												
		Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et+	Fin d'année (données actualisées)
Précédentes		Antérieur											103	216
N-9	2007											0		0
N-8	2008										0			0
N-7	2009									11				11
N-6	2010								23					23
N-5	2011							195						201
N-4	2012						269							272
N-3	2013					382								386
N-2	2014				1 226									1 350
N-1	2015			775										828
N	2016		3 008											3 198
		Total												6 485

VII. SCR

	Capital de solvabilité requis brut
Risque de marché	1 887
Risque de défaut de la contrepartie	373
Risque de souscription en santé	4 596
Diversification	-1 345
Capital de solvabilité requis de base	5 511

Capital de solvabilité requis	
Risque opérationnel	307
Capacité d'absorption des impôts différés	-623
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	5 195
Capital de solvabilité requis	5 195